

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYMIROL

Séance du 12/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

13/01/2026

et publication du :

13/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier à 19H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

Etaient présents: COUREAU Jean-Louis, DURRUTY Bernard, DUVAL Laëtitia, KRIEGER Anne-Laurence MARCHAND Jean-Marie, MUNCH Jérôme, OLLIÉ Gabriel, MIQUEL Anthony, PECHABADEN Nadine, SIDERS Gérard, SOULA Jacques, TREBOSC Damien

Procurations: 0

Etaient absents: JACQUEL Yolène, SAMARUT Pierre

Etaient excusés:

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2026-0001

Objet : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE E 681 - Annule et remplace la délibération D-2025-0030 du 07/07/2025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le projet de construction de la nouvelle gendarmerie de Puymirol porté par la municipalité nécessite l'acquisition d'un terrain situé, lieu-dit A Laprade, Chemin de Laman Bas, zonage 1AUG dans le prochain PLUi.

Sachant que les propriétaires sont d'accord pour céder à la commune ladite parcelle au prix de 30.000€,

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle E 681 d'une superficie de 7 094 m² aux fins de réaliser les aménagements publics liés au déplacement de la gendarmerie.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE, l'acquisition de la parcelle E 681 sise lieu-dit A Laprade, Chemin de Laman Bas, d'une superficie de 7 094 m² au prix de 30.000€ (trente mille euros)
- DIT que l'étude de sol G1 est prise en charge par la commune de Puymirol
- DIT que les frais d'actes seront à la charge de la Commune de Puymirol
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2026.

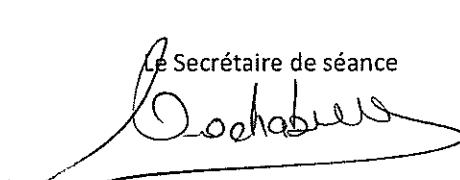
VOTE : adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire

Le Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYMIROL

Séance du 12/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

13/01/2026

et publication du :

13/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier à 19H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

Etaient présents: COUREAU Jean-Louis, DURRUTY Bernard, DUVAL Laëtitia, KRIEGER Anne-Laurence MARCHAND Jean-Marie, MUNCH Jérôme, OLLIÉ Gabriel, MIQUEL Anthony, PECHABADEN Nadine, SIDERS Gérard, SOULA Jacques, TREBOSC Damien

Procurations: 0

Etaient absents: JACQUEL Yolène, SAMARUT Pierre

Etaient excusés:

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2026-0002

Objet : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR CONVENTION A TITRE GRACIEUX

La Commune de Puymirol a mis en place une procédure de Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux en vue de répondre aux besoins d'hébergement de structures ou personnes œuvrant dans le domaine des services à la population.

Ainsi, par exemple, plusieurs associations disposent d'un local pour remplir leurs missions d'animation quotidienne ou hebdomadaire ou pour entreposer de façon permanente leurs moyens techniques.

Dans le même esprit et afin de palier la situation critique en matière de démographie médicale, la Municipalité poursuit sa politique pour faciliter l'installation des praticiens.

Suite à la demande formulée par Monsieur Christopher JAOUEN, masseur-kinésithérapeute, une mise à disposition à titre gracieux d'un local situé au 9 rue des Amours lui est proposée pour une période démarrant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 30 septembre 2029 soit pour une durée de 42 mois.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE la mise à disposition du local par convention à titre gracieux pour une durée de 42 mois à compter du 01/04/2026.
- DIT que seules les charges afférentes aux consommations individuelles (eau, électricité, téléphonie), les frais d'entretien, la maintenance informatique et les consommables et les assurances des locaux seront à la charge du praticien.
- MANDATE le Maire pour signature de ladite Convention, des annexes et tout autre document afférent à ce dossier.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

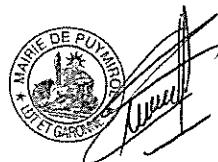
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire

Le Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUYMIROL

Séance du 12/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

07/01/2026

Date d'affichage

07/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

13/01/2026

et publication du :

13/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier à 19H, l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DURRUTY Bernard.

Etaient présents: COUREAU Jean-Louis, DURRUTY Bernard, DUVAL Laëtitia, KRIEGER Anne-Laurence MARCHAND Jean-Marie, MUNCH Jérôme, OLLIÉ Gabriel, MIQUEL Anthony, PECHABADEN Nadine, SIDERS Gérard, SOULA Jacques, TREBOSC Damien

Procurations: 0

Etaient absents: JACQUEL Yolène, SAMARUT Pierre

Etaient excusés:

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PECHABADEN Nadine

Numéro : D-2026-0003

Objet : PROLONGATION DE LA PRISE EN CHARGE PAR LA MAIRIE DU FINANCEMENT DU SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION INSTALLÉ À LA PHARMACIE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération D-2024-0019 du 08/04/2024 et D-2024-0030 du 15/07/2024, le conseil municipal a décidé le versement d'une aide financière de 228€ par mois pour compenser le loyer payé par la pharmacie dans le cadre de l'exploitation de la cabine de téléconsultation.

Cette prise en charge a été votée pour 2 ans et s'achèvera le 30/04/2026.

Le Maire propose au conseil de prolonger pour 2 années le versement de l'aide financière suivant les modalités préconisées par la DGFIP, à savoir par le biais du compte 65748.

La prolongation prendra effet le 01/05/2026 et elle prendra fin le 30/04/2028.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE de prolonger le versement de la subvention de fonctionnement de 228€ par mois du 01/05/2026 au 30/04/2028
- DIT que le versement se fera par le biais du compte 65748
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec la pharmacie.

VOTE : adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Puymirol

Le Maire

Le Secrétaire de séance

